

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : DES ACTIONS RÉALISÉES À 100 %!

Granby, 30 septembre 2019 – Cinq ans après l'entrée en vigueur de son premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC de La Haute-Yamaska dresse un bilan plus que positif de son application sur le territoire. À force d'efforts et de ténacité, les 55 actions prévues aux plans de mise en œuvre ont été réalisées!

Cet exercice a permis d'accroître l'efficacité des services de sécurité incendie œuvrant sur le territoire de la MRC et de mieux faire face aux risques qui y sont présents.

Pour répondre à l'objectif numéro un fixé par le ministère de la Sécurité publique, soit la prévention, la MRC a fait l'acquisition de trois outils majeurs de communication : la maison ToutRisque, une mascotte et un simulateur d'incendie. Ces outils sont mis à la disposition de tous les SSI du territoire pour des activités de prévention auprès de différents groupes d'âge. Quant à la formation sur l'utilisation des extincteurs portatifs, l'acquisition du simulateur d'incendie à l'échelle régionale a permis de bonifier l'offre existante. De plus, quatre dépliants ciblant les milieux agricoles, acéricoles, résidentiels et non résidentiels ont été produits. Ceux-ci permettent de sensibiliser citoyens et gestionnaires des risques propres à leur environnement.

Un important réseau d'entraide s'est également développé au cours des cinq dernières années, dont l'issu est la création de comités et de sous-comités de concertation réunissant les directeurs de tous les SSI œuvrant sur le territoire de la Haute-Yamaska. Cette collaboration intermunicipale a permis d'uniformiser certaines pratiques et réglementations en place, notamment l'adoption généralisée d'un règlement rendant obligatoire la présence d'un avertisseur de fumée fonctionnel sur chaque étage d'une résidence.

« Au cours des cinq années de mise en œuvre du Schéma, les services de sécurité incendie œuvrant en Haute-Yamaska ont fourni des efforts remarquables pour arriver, aujourd'hui, à des résultats plus qu'enviables. À la lumière de tous les changements positifs apportés, il ne fait aucun doute que le niveau de protection incendie s'est accru sur notre territoire et que les Yamaskoises et Yamaskois sont entre de bonnes mains », se réjouit Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

Face aux résultats obtenus, la MRC doit composer avec une nouvelle réalité en sécurité incendie. Elle prévoit s'inspirer de cette énergie nouvelle afin de réviser certains des objectifs et certaines des actions fixées pour les cinq prochaines années d'application du Schéma, dont la révision périodique est obligatoire. Cedit processus est par ailleurs déjà enclenché depuis mai 2019.

– 30 –

Source : Gabrielle Lauzier-Hudon
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
450 378-9976, poste 2239